



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 76 CC/22

Réunion du 20/12/2017

Membres : MM. LECOUR - BELORGEY – BOUJON

## CHALLENGE DE L'ETHIQUE

Une erreur de paramétrage a été constatée, le secrétariat a repris ce paramétrage le classement a été rectifié, pour parution sur le site. Barème joueurs Un avertissement : 1 point ; 2ème avertissement : 1 point ; 3ème avertissement (1 match de suspension ferme suite à 3 avertissements) : 1 point

### RETRAIT DE POINTS

Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points

**Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).**

Point retiré pour la période du 1/09/2017 au 15/12/2017

La Commission des Compétitions procède au retrait de point suivant

#### Séniors Départemental 1

Saulon Corcelles : 101 pts – Retrait de 1 point dans son championnat

## SENIORS

### FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

**Préambule : la FMI est obligatoire pour TOUS LES CHAMPIONNATS**

#### **Procédure :**

#### **En cas de dysfonctionnement de la tablette**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

La commission

- prend note des constats d'échec signés par les clubs et les arbitres
- informe que les feuilles de match papier, des matchs ci-dessous, ont bien été reçues

#### **Match 20099881 U15 à 8 FC MPL – Ent MVF 3 du 16/12/2017**

La commission prend connaissance du constat d'échec des clubs de FC MPL et MVF

Vu le compte-rendu du service informatique.

La commission constate que la responsabilité d'échec de la procédure FMI incombe à l'équipe ENT MVF, au motif qu'aucun dirigeant n'avait d'identifiant et de mot de passe

Elle sanctionne l'équipe d' ENT MVF et demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.

Amende 36€ en cas de récidive à ENT MVF.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat

### **REPROGRAMMATION DES MATCHS REMIS du 17 Décembre 2017**

**Suite aux intempéries du week end du 16 et 17/12/2017, les matchs remis sont reprogrammés comme suit**

Match 19707983 Seniors Departemental 2 - Poule A U.C.C.F 2 - Marey 1 Pour mémoire : Le match retour 19708049 D2 UCCF 2 – MAREY 1 se jouera sur le terrain de UCCF.	11/02/2018
Match 19708234 Seniors Departemental 3 - Poule A St Remy 2 - Touillon 1	18/02/2018
Match 19708235 Seniors Départemental 3 - A Val de Norge FC 2 – EF Villages	18/02/2018
Match 19708737 Seniors Departemental 4 - Poule A Montbard Venarey 4 – Montigny/Aube	18/02/2018
Match 19925915 Seniors Departemental 4 - Poule B Montbard Venarey 3 - Precy 1	18/02/2018
Match 19925945 Seniors Departemental 4 - Poule C FCAB 2 – TIL CHATEL 2	11/02/2018
Match 19926003 Seniors Departemental 4 - Poule E Plombieres 3 - Afrique F.D.	18/02/2018
Match 19926042 Seniors Departemental 4 - Poule F Echenon 3 - Aiserey Izeure 2	18/02/2018
Match 19926053 Seniors Departemental 4 - Poule G Daix 3 - Ent Etevaux 1	11/02/2018
Match 20156120 Coupe Complementaire Gevrey – FCAB	11/02/2018
Match 20156122 Coupe Complementaire A.J. Sacribaine Lery 1 - E.S.V.O 1	11/02/2018
Match 20156125 Coupe Complementaire Dijon Dinamo – Grésilles FC	11/02/2018
Match 20156126 Coupe Complementaire ES Morvandelle – Belan	11/02/2018
Match 20156129 Coupe Complementaire Ahuy – CCOF	11/02/2018
Match 20156151 Cco F. Bachelard-Sport Com Daix – Is/Tilles	Match à rejouer 18/02/2018
Match 20156152 Cco F. Bachelard-Sport Comm Saulon Corcelles – Auxonne 2	18/02/2018
Match 20156153 Cco F. Bachelard-Sport Comm Lacanche – Fauverney 2	18/02/2018
Match 20156158 Cco F. Bachelard-Sport Comm Manlay 1 - Meursault 2	18/02/2018

**Match 20156159 Cco F. Bachelard-Sport Comm CHENOVE 1 – NEUILLY LES DIJON** se jouera le 18/02/2018

**Match 19708359 Seniors Départemental 3 - A FENAY 1 – THURY 1 du 05/11/2017** se jouera le 18/02/2018

Tous les matchs remis au 11/02/2018 et 18/02/2018 peuvent être avancés en accord avec les deux clubs et la Commission des Compétitions.

### **COUPES DE COTE D'OR**

Le tirage au sort des 1/8<sup>ème</sup> de finale aura lieu le 10/01/2018 à 15 h 00 au siège du district.

Les 1/8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Complémentaire se joueront le 18/02/2018

Les 1/4 de finale des Coupes de Côte d'Or F. Bachelard-Sport Comm et Coupe Complémentaire se joueront pour le week end de Pâques (31/03/2018 – 1<sup>er</sup> ou 2 Avril 2018)

### **MATCHS REMIS du 17/12/2017**

**Comment déclarer un terrain impraticable :**

- Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
- Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officiel et confirmer par un appel téléphonique.  
Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés
- 2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.
- 3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.  
Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

**Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :**

**D3**

-ST REMY 2 – VAL DE NORGE 2 - prochain match le 18/02/2018

**D4 :**

FCAB 2 – DAIX 3 - prochain match le 11/02/2018

MVF 3 – MVF 4 - PLOMBIERES 3 – ECHENON 3 - prochain match le 18/02/2018

## CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

**Match 19708648 D3 – D CHAMPDOTRE LONGEAULT – SAULON CORCELLES 2 du 4/03/2017 se jouera le 18/02/2018**

## COURRIERS

- **De PRECY :** Pris note. Transmis au Président du District pour réponse.

## JEUNES

## ENGAGEMENTS 2EME PHASE

Les clubs désirant s'engager ou engager une équipe supplémentaire en funfoot devront faire parvenir un mail au secrétariat **avant le 8 Janvier 2018**

## FORFAITS

**Match 20016247 U13 NIV 2 – F MPL 2 – USCD 4 du 16/12/2017**

Forfait non déclaré de USCD 4.

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à USCD 4 pour en porter le bénéfice à FC MPL 2.***

**Match 20016164 U13 NIV 2 – C ST JEAN DE LOSNE – DIJON ULFE du 16/12/2017**

Forfait déclaré de DIJON ULFE

***La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à DIJON ULFE pour en porter le bénéfice à ST JEAN DE LOSNE***

**Match 20016246 U13 NIV 2 – F VAL DE NORGE FC – EF VILLAGES du 16/12/2017**

Forfait déclaré de EF VILLAGES

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 - 3 -1 pt à EF VILLAGES pour en porter le bénéfice à VAL DE NORGE**

## REPROGRAMMATION DES MATCHS REMIS du 9 Décembre 2017

### Festival Foot U13 PITCH

**Groupe 4** : POUILLY EN AUXOIS – ENT PRECY – UFCO – PLOMBIERES remis au 27 Janvier 2018

**Groupe 5** : JSIF – VNFC – TILLES FC remis au 27 Janvier 2018

## CHAMPIONNATS U13 NIV 1 et NIV 2

**Championnats U13** -> Les matchs non joués seront donnés perdus 0 pt aux deux clubs

## DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

### RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 30/9 - 7/10 - 14/10 - Mise à jour au 20 décembre 2017											
FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES											
		U7			U9			U11			
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	
CCOF	552615										
CHATILLON COLOMBINE	553664		à MVF			à UCCF			à MVF		à UCCF
DAIX	538216										à Daix
DFCO	547450			à DFCO				à Aiserey			
POUILLY EN AUXOIS	523635							à Ruffey	à Magnien		
ST APOLLINAIRE	525648	à MPL									
TILLES FC	581367				à MPL		à Val de Norge				à Val de Norge
FEUILLES DE BILAN NON RECUES											
		U7			U9			U11			Interclubs
		30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	30-sept	07-oct	14-oct	14-oct
CHATILLON COLOMBINE	553664										
POUILLY EN AUXOIS	523635					x					x
TILLES FC	581367							x			

**Pointage plateaux des 11,18,25 novembre 2017 et 9,16 décembre 2017 - Mise à jour au 20 décembre 2017**

**FEUILLES DE PRESENCE NON RECUES**

		U7			U9				U11					
		11-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	16-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	16-déc
BEAUNE	506750							à Meursault						
CCOF VITTEAUX	552615						à Morvanelle		à MVF					à Epoisses
DIJON ULFE	528772									à Varanges				
FCCL HAUTES COTES	546171							à Meursault						
PLOMBIERES	524960	à Talant												
ST REMY	534786								à MVF					
UCCF	553664				à Montigny									
VINGEANNE	548134													à Val de Norge

**FEUILLES DE BILAN NON RECUES**

		U7			U9				U11					
		11-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	16-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	16-déc
CESSEY	522380													x
CHENOVE	506867													x
DAIX	538216			x								x		
EF VILLAGES	524849													x
GRESILLES	548751							x						
HAUTES COTES	538406											x		
IS SUR TILLE	506741											x		
LONGCHAMP	518536							x						
MANLAY	531951							x						
MORVANDELLE	552236													x
PLOMBIERES	524960						x							x
QUETIGNY	522263													x
TILLES	581367			x										
UCCF	553664						x				x	x		
USCD	506790							x						
VAL DE NORGE	590305							x						
VOUGEOT	521727													x

**CLUBS ABSENTS NON EXCUSES**

		U7			U9				U11				
		11-nov	25-nov	09-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc	16-déc	11-nov	18-nov	25-nov	09-déc
ARGILLY	548150							à Seurre	à Ruffey				
ASDDOM	542181								à Quetigny	à Grésilles	à MPL	à St Apollinaire	
BEAUNE	506750	à Gevrey											
CHASSAGNE	553378			à Seurre									
CHENOVE	506867			à Saulon									
ESVO	512759							à Asfo					
FCAB	506864					à UCCF	à St Rémy		à UCCF				
GRESILLES	548751								à Plombières				
JDF	540102												à Sennecey
SELONGEY	516267			à CCOF									
TALMAY	518535			à Cessey									
VOUGEOT	521727							à Seurre					
UCCF	553664							à St Apollinaire					
VINGEANNE	548134				à St Jean								

Amende 15 € en cas de récidive

## FEMININES

**Pour le Critérium Féminin – U18 à 8 FEM – U15 à 8 FEM :** Les matchs non joués seront donnés perdus 0 pt aux deux clubs

**Engagements 2<sup>ème</sup> phase U18 à 8 FEM et U15 à 8 FEM :** Les clubs désirant s'engager ou engager une équipe supplémentaire devront faire parvenir un mail au secrétariat avant le 8 Janvier 2018.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

**Le Président : B. LECOUR**  
**Secrétaire de séance : B. BELORGEY**